

L'ASSURANCE-VIE MULTISUPPORT : UN PLACEMENT TRÈS COMPLET

1) Comment définir les contrats d'assurance-vie multisupports ?

Un contrat d'assurance-vie multisupport permet d'investir sur des supports différents (actions françaises et internationales, obligations françaises et internationales, devises, SePI, etc.). Tous ces supports d'investissement sont « logés » au sein du même contrat.

2) Quelle différence avec les contrats en euros?

Les contrats d'assurance-vie en euros sont caractérisés par la sécurité qu'ils offrent à l'investisseur.

Au début de chaque année, celui-ci connaît la performance minimum de son contrat. Dans les contrats multisupports, cette performance est inconnue. Le risque est donc plus important.

3) Pourquoi utiliser un contrat d'assurance-vie pour investir en Bourse?

Le premier intérêt est de profiter de la fiscalité allégée qu'offre l'assurance-vie. Au lieu d'une taxation des plus-values boursières à 29 %, l'investisseur ne sera taxé, dans l'assurance-vie, qu'à hauteur de 18,5 % si l'horizon d'investissement est supérieur à 8 ans.

Le second intérêt consiste dans l'aspect transmission.

L'assurance-vie permet de désigner des bénéficiaires qui recevront le portefeuille boursier au décès du titulaire du contrat. On évite ainsi de faire entrer le portefeuille dans la succession.

L'assurance-vie permet également de mieux gérer son portefeuille boursier. Les arbitrages réalisés dans le cadre de l'assurance-vie (achats et ventes de titres) ne font pas « tourner » le compteur des cessions. Le seuil des 25 000 € de cessions par an ne concerne donc pas l'assurance-vie.

L'assurance-vie permet également, en cas besoin de liquidités, de recevoir des avances. Il n'est donc pas nécessaire, comme dans un compte-titres classique, de se déssaisir de ses supports d'investissement pour obtenir des liquidités.

Enfin, l'assurance-vie permet de réaliser des investissements fractionnés en Bourse. Elle permet aussi de sécuriser automatiquement les plus-values réalisées. Par exemple, dès que mon contrat a fait 10% de plus-values, je peux décider de sécuriser cette plus-value sur le fonds en

euros.

Simulation

Monsieur X² a investi pendant 10 ans sur des SICAV et des FCP par le biais d'un contrat d'assurance-vie multisupport. Il souhaite retirer les capitaux dans deux ans. Le risque pour Monsieur X² est que d'ici deux ans, les marchés boursiers ne s'orientent la baisse. Monsieur X² va donc pouvoir désinvestir progressivement pour sécuriser son capital dans un fonds en euros.

4) l'assurance-vie multisupport permet-elle de limiter les risques inhérents aux marchés boursiers?

Oui, dans le cadre des garanties liées à la personne. Le meilleur exemple est celui du contrat d'assurance-vie qui a pour objectif de transmettre à son décès, un patrimoine au bénéficiaire du contrat. Le capital décès est égal à la valeur de rachat du contrat, c'est-à-dire à la valeur des parts de valeurs mobilières au jour du décès.

Imaginons une situation conforme à la figure 1. Au jour du décès, la valeur des parts est minimum, le décès intervenant au pire moment. Afin de se garantir, il est possible de prendre une garantie plancher. Cette garantie oblige l'établissement qui gère votre contrat d'assurance-vie à

verser, au minimum l'ensemble des primes brutes versées sur le contrat.

Il est également possible de prévoir dans le contrat d'assurance-vie une garantie « plus haut historique ». Au moment du décès, on prendra pour référence le plus haut cours des parts .

(jetez un oeil sur le shema ci-dessous)

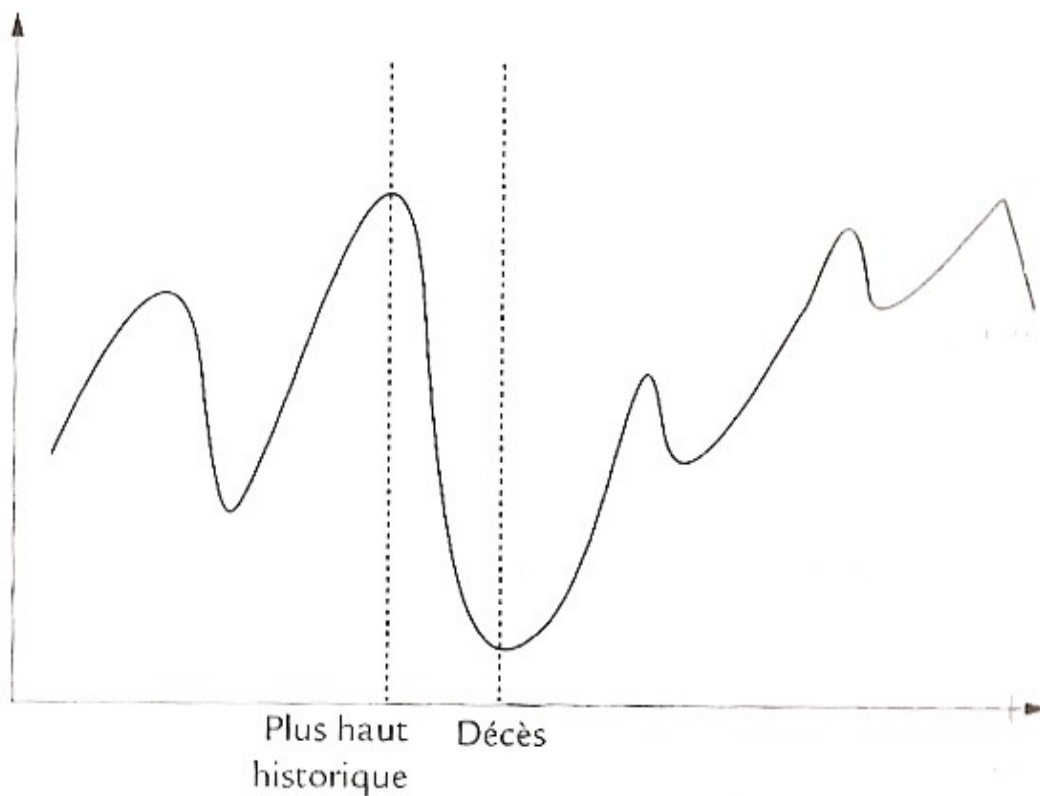


Figure 1

Illustration 1: Plus haut court des part- assurance vie multisupport.

Cette extrait est tiré de l'ouvrage:

Votre Argent 2009

Pour Mieux gérer, placer, faire fructifier..

des Editions PRAT

Il vous a été offert par :

www.assurance-vie.infos-007.com

